COMMUNAUTE DE COMMUNES
« MEDITERRANEE PORTE DES MAURES »

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Lundi 26 janvier 2026 - 10h00
Salle du Conseil Municipal à l'Hôtel de ville
de La Londe les Maures

ORDRE DU JOUR

I. INFORMATION DONNÉE AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DANS LE CADRE DES POUVOIRS DÉLÉGUÉS

Conformément à l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est rendu compte des décisions prises par Monsieur le Président. Il s'agit d'une simple information donnée au Conseil, qui ne donnera pas lieu à vote.

II. FINANCES

1. Fixation du montant prévisionnel des attributions de compensation 2026
2. Rapport d'Orientations Budgétaires 2026 – Budget Principal et Budget annexe de la CCMPM
3. Modalités de répartition de la taxe sur l'exploitation des infrastructures de transport de longue distance

III. HABITAT

4 Approbation du bilan du PLH 2019-2025 dans le cadre du programme local de l'habitat

IV. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

5 Signature d'une convention portant sur le programme « Mon projet d'Entreprise Développement » entre la Communauté de communes Méditerranée Porte des Maures et la Chambre de Commerce et d'Industrie du Var

6 Approbation du transfert et de la reprise des compétences optionnelles des communes du Luc, de Tanneron et de Forcalqueiret - Territoire d'Energie 83 Symielec